

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **72 (1936)**

Heft 43

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Communication.* — S. P. R. et *Almanach Pestalozzi.* — R. U. P. — VAUD : *N'oublions pas.* — *Chœur mixte Vevey-Montreux.* — *Pour les chômeurs.* — *Le centime du travail.* — *Revision de la loi : protestation ; mise au point ; questionnaire.* — *Dans les sections : Orbe.* — *Enseignement post scolaire.* — *Traitements fixes.* — U. I. P. G. — DAMES : *Ultime appel.* — NEUCHÂTEL : *Fonds scolaire.* — JURA : *Maîtres secondaires,* — *Cours de perfectionnement.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : *Les examens de recrues.* — *Le nouveau plan d'études belge.* — *Rythmique.* — *L'école et la vie.* — INFORMATIONS : *Orientation professionnelle.* — *Prime de l'« Educateur ».* — PRATIQUE : *Les feuilles mortes.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

Les obsèques d'Albert Rochat ont eu lieu jeudi dernier, 12 courant. Nous sommes encore sous la forte impression de cette magnifique et émouvante cérémonie à laquelle tout Cully, tout Lavaux et une forte partie de la Suisse romande participèrent.

* * *

En attendant la nomination d'un successeur à notre regretté ami, le rédacteur de la *Partie corporative* de l'« Educateur » assurera le service du journal.

Prière d'envoyer toutes les correspondances à Ch. Grec, rue du Torrent, 21, Vevey.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE ET ALMANACH PESTALOZZI

Une fois de plus, et pour d'excellentes raisons, nous venons plaider la cause de l'*Almanach Pestalozzi*. Cette si intéressante publication se recommande pourtant par elle-même et sa réputation n'est plus à faire. L'édition de cette année ne le cède en rien à ses devancières.

Nous nous sommes réservé l'acquisition de l'*Almanach Pestalozzi* au prix de 2 fr. net pour un exemplaire personnel destiné à chacun de nos membres.

L'envoi à l'examen s'est révélé coûteux et compliqué. Aussi, pour simplifier la procédure, serions-nous reconnaissants à nos membres de se procurer l'*Almanach Pestalozzi* en le commandant auprès de l'administration de l'*Educateur*, en utilisant à cet effet le bulletin de versement au compte de chèques postaux II.6600 annexé à ce numéro ; la commande peut être inscrite au verso du bulletin ; les exemplaires commandés seront expédiés sans délai.

La librairie Payot a bien voulu maintenir pour une nouvelle période de quatre années, soit 1937 à 1940, la subvention annuelle de 500 fr., à notre Société. Nous nous permettons d'espérer que nos membres feront un large usage de l'offre spéciale de l'*Almanach Pestalozzi*, témoignant ainsi combien nous apprécions le geste de l'éditeur à l'égard de notre Société.

LE BUREAU S. P. R.

RASSEMBLEMENT UNIVERSEL POUR LA PAIX (R. U. P.)

Le Congrès de La Chaux-de-Fonds a décidé en principe, mais sous quelques réserves d'ordre financier, l'adhésion de la S. P. R. au R. U. P., dont un groupement suisse s'est définitivement constitué les 26 et 27 septembre dernier. Le Bureau, dans deux séances, a examiné à fond les critiques émises à l'égard de ce mouvement, s'est entouré de toutes sortes de renseignements puisés à bonne source. Tout en restant favorable aux principes qui ont présidé à la fondation du R. U. P., en approuvant pleinement le but qu'il poursuit et l'assurant de son appui, la majorité du Bureau a toutefois décidé de ne pas momentanément s'engager définitivement. Ce n'est que partie remise.

Le premier Rassemblement universel pour la paix devait avoir lieu à Genève. Le Conseil fédéral ayant posé certaines conditions, le comité d'organisation renonça à Genève et choisit Bruxelles, et c'est dans cette dernière ville que ce Congrès se tint du 3 au 6 septembre.

L'organisation très hâtive d'une si vaste entreprise — on attendait 2000 délégués, il en vint près de 5000 — a certainement été pour beaucoup dans le peu de bienveillance qu'ont mis dans leurs comptes rendus quelques journaux, qui se sont plu à ne relever que les manquements dans la réception des congressistes et le désarroi causé par un nombre inattendu de participants. D'autres ont moqué ces idéalistes qui ont la naïveté de croire encore à la paix, alors que la guerre menace de toutes parts.

Nous renvoyons nos collègues qui voudraient avoir une relation complète et impartiale de cette manifestation au *Bulletin de l'Association suisse pour la S. d. N. du 15 septembre*. Elle est due à la plume de M. Ad. Kuenzi, professeur au Gymnase de Bienne. Nous nous contentons de publier la déclaration finale adoptée unanimement par le Congrès.

Message aux peuples.

Plus de 4000 délégués, venus de trente-cinq pays et représentant 750 organisations nationales et 40 organisations internationales ont apporté au premier Congrès du Rassemblement Universel pour la Paix l'appui chaleureux de toutes les forces de paix : Eglises, anciens combattants, syndicats, coopératives, associations intellectuelles, féminines, paysannes, de jeunesse, partis politiques, conservateurs, libéraux, démocrates, socialistes, communistes.

Notre cri de ralliement a été et demeure : « La paix est en danger, il faut la sauver ! »

Quatre principes généraux ont été et restent à la base du Rassemblement Universel pour la Paix :

1. Reconnaissance de l'inviolabilité des obligations résultant des traités ;
2. Réduction et limitation des armements par accord international et suppression des profits résultant de la production et du commerce des armes ;
3. Renforcement de la Société des Nations pour prévenir et arrêter les guerres par l'organisation de la sécurité collective et de l'assistance mutuelle ;
4. Etablissement, dans le cadre de la Société des Nations, d'un mécanisme efficace pour remédier aux situations internationales susceptibles de provoquer une guerre.

Ces trois journées de travail en commun n'ont pu que nous confirmer

dans notre conviction que l'humanité, dans son immense majorité, repousse avec horreur l'idée de la guerre fatale.

En cette heure critique, notre Rassemblement Universel invite tous les peuples à prendre la défense militante de la paix.

A ceux qui ne nous ont pas encore rejoints, nous adressons l'appel le plus fervent pour qu'ils participent à la grande campagne que nous entreprenons, et qui, s'interdisant toute immixtion dans les questions de politique intérieure, n'a qu'un seul but : assurer pour tous les peuples, grands ou petits, sans aucune distinction et dans une complète égalité, la paix.

Notre seul ennemi serait l'agresseur qui, violant la loi internationale, détruirait la paix du monde.

Notre premier grand effort universel pour la cohésion des forces pacifiques éparses à travers les pays doit être un point de départ.

Désormais, dans chaque pays, il existera un centre de coordination des forces de paix. Encouragés par le succès de notre première tentative, désireux de poursuivre sans défaillance l'œuvre que nous avons entreprise, nous demandons à chacun de ceux qui ont conscience de la gravité de l'heure de travailler dans son pays, dans son organisation, dans son milieu, pour faire triompher le grand principe du Rassemblement Universel et pour créer ce puissant mouvement de peuples qui empêchera les forces de guerre de conduire, au moyen des armes que leur fournirait la science moderne, l'humanité à sa destruction.

* * *

Le groupement suisse vient de se constituer à Zurich. L'assemblée des délégués d'environ 50 associations fédérées a voté des statuts, élu un comité d'action de 12 à 15 membres et un Bureau composé de deux présidents et d'un secrétaire. Les présidents sont M. Kuenzi, professeur au Gymnase de Bienne, et Mlle Eichenberger, institutrice à Zurich. Le secrétaire est M. Spuehler de Lausanne. M. Ernest Bovet a été désigné comme président honoraire et délégué suisse au Conseil général du R. U. P. La S. P. R. qui, tout d'abord, avait annoncé un délégué devant assister à cette assemblée comme observateur, n'y fut pas représentée.

Les organes du R. U. P. sont : a) un *Conseil général* (deux délégués de chaque comité national avec un délégué des grandes organisations internationales) ; b) un *Conseil exécutif*, qui se réunirait au moins une fois par mois ; c) un *Secrétariat permanent*. A Bruxelles, il fut, entre autres, décidé d'assurer la commémoration internationale d'une journée universelle pour la paix (10 janvier ou 18 mai) et d'organiser un plébiscite pour la paix.

VAUD

N'OUBLIONS PAS...

N'oublions pas de parler à nos élèves de la collecte pour Echichens (du 15 au 30 novembre) ; chèques postaux II. 3738. L. Cz.

CHŒUR MIXTE DE VEVEY-MONTREUX

Le Chœur mixte de Vevey-Montreux s'est toujours distingué par des auditions originales qui lui ont valu une réputation et les félicitations du monde musical. Cette année encore, il a pris des engagements importants

afin d'offrir au public non seulement un concert mais un spectacle de premier ordre.

Les chansons latines — françaises, italiennes, catalanes — seront soulignées par les productions chorégraphiques de Manuela del Rio, accompagnée de son guitariste.

Un double quatuor interprétera des *negro spirituals* qui nous apporteront cette émotion particulière qu'a créée la religion chrétienne dans l'âme primitive des nègres américains.

Le Chœur mixte a besoin d'un auditoire compact pour faire face à un budget élevé et pour l'encourager à continuer son œuvre désintéressée.

Son directeur, Carlo Boller, est un musicien dans toute l'acception du terme. Que le corps enseignant appuie par sa présence nos efforts et les siens vers l'exécution impeccable de belle musique.

Concerts prévus : *Vevey* (Casino du Rivage), 21 novembre, soir.

Théâtre de Lausanne, 23 novembre, soir.

Aigle (sans la vedette), 29 novembre, après-midi.

Les membres passifs ont droit à l'entrée à demi-tarif. L. Cz.

AUX ORGANISATEURS DES FÊTES DE NOËL POUR LES CHOMEURS

Sur l'initiative du Comité du *Semeur vaudois*, qui avait convoqué une assemblée préparatoire, l'*Eglise nationale vaudoise* a pris sur elle de combattre activement la plaie du chômage. Trois ateliers se sont ouverts (Lausanne, Renens, Aigle) ; ils occupent chacun dix jeunes chômeurs de 18 à 25 ans ; d'autres ateliers s'ouvriront prochainement dans d'autres localités du canton.

En quoi le corps enseignant peut-il s'y intéresser ? Ces chômeurs, tous ouvriers manuels (menuisiers, mécaniciens, dessinateurs, relieurs), se sont mis à fabriquer de petits objets qui pourront être distribués à l'arbre de Noël. Leur prix varie de 15 à 90 centimes (animaux, croix, médaillons, porte-bougies, etc.). Il s'agirait d'acheter ces objets au lieu des oranges traditionnelles, afin que l'argent reste chez nous et fasse vivre ces ouvriers sans travail.

Des circulaires explicatives sont envoyées par la Commission synodale aux pasteurs, aux monitrices, aux organisateurs des fêtes de Noël.

Nous savons que le corps enseignant, intéressé à ces manifestations de fin d'année, fera tout pour la réussite de cette belle œuvre d'entraide. L. Cz.

LE CENTIME DU TRAVAIL

On en parle beaucoup ces temps ! Peut-être même sera-ce une ressource financière prévue au budget de l'Etat dans le but humanitaire que l'on connaît !

Et alors que penser de ce sacrifice imposé aux privilégiés du travail ?

Voici ce qu'en pense votre Comité : comme M. Rubattel, sans doute, nous admettons que le travail, dans tous les temps et surtout aujourd'hui, reste la plus saine des distractions humaines, qu'il est l'occupation et la préoccupation de beaucoup de monde le jour et la nuit, qu'il est enfin grandement honoré et toujours rétribué largement... bref ! qu'il est une bénédiction !...

Sur ce, nous serions bien mal venus de refuser notre aide aux plus malheureux d'entre nos frères, n'est-ce pas ? Et puis, nous aimerions tant associer à notre humble sacrifice tous ceux qui, dans la vie, ont trouvé une autre distrac-

tion. M. Rubattel y a sans doute pensé et va faire un pressant appel, nous y comptons bien, auprès de tous ceux qui ont le non moins grand privilège de déclarer autre chose que le produit de leur travail !

LE COMITÉ.

REVISION DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE INSTITUTRICES MARIÉES

Protestation.

Un groupe d'institutrices primaires, réunies à Lausanne le 14 novembre, s'élèvent de toutes leurs forces contre le projet de loi qui obligerait l'institutrice à démissionner en se mariant.

Elles s'élèvent spécialement contre la clause forçant les institutrices mariées en fonctions à quitter leur classe au plus tard en 1943.

La crise économique ne sera pas conjurée en brisant ainsi la carrière de cent cinquante femmes fonctionnaires expérimentées et consciencieuses, et la mesure envisagée va à l'encontre du bien de l'école et de l'enfant.

Les institutrices vont de l'avant avec confiance, sachant qu'elles peuvent compter sur l'équité et le bon sens des pères de famille et des législateurs.

* * *

Le Comité S. P. V. s'associe à cette protestation et ne peut admettre la revision prématurée de la loi de 1929 sur cette question de principe : le mariage de l'institutrice. A ce moment-là, le débat sur cette question a passionné l'opinion publique et a abouti au rejet de la démission forcée en cas de mariage par 92 voix contre 36.

Les institutrices en cause n'ont pas démerité depuis 1929, et la situation qu'elles occupent actuellement doit leur être assurée jusqu'à l'âge de leur retraite.

LE COMITÉ.

Mise au point.

Samedi 7 novembre, nous avons vent des dispositions prises par le Conseil d'Etat au sujet de la revision de la *loi sur l'instruction primaire*, et lundi matin le projet tout entier passait dans la presse.

D'après les renseignements obtenus au Département, le projet viendrait en discussion au Grand Conseil en mars, mais M. le président de la Commission législative désire rapporter déjà en décembre, en reprise de session.

Le Comité S. P. V. prendra toutes les mesures utiles pour la défense des membres de la corporation, aussi bien sur la question de principe que pour le maintien des situations acquises que l'on cherche à briser soi-disant à cause du chômage, mais bien plutôt pour des raisons « sans noblesse et sans élévation ».

La Commission législative serait bien inspirée en attendant mars pour prendre une décision ; elle verrait à ce moment-là la diminution des inscriptions pour l'Ecole normale (disparition progressive de l'élément campagnard), fait déjà constaté de 1927 à 1929, avant l'adoption de la loi. En 1904, 102 inscriptions de jeunes filles ; en 1929, 51 ; en 1936, 116.

A noter que le chômage n'existe pas actuellement dans le corps enseignant primaire féminin. Les neuf brevetées de 1936 — aucune d'années antérieures — sans emploi au 14 novembre ne pourront suffire pour les remplacements prochains (maladies, congés temporaires). Il faudra faire appel comme précé-

demment à des retraitées, à des mariées sorties de l'enseignement, à des mon-tessoriennes (19 sans emploi actuellement).

Cet assaut brusqué contre le travail féminin montre bien le désarroi de notre temps.

Les maîtres se doivent d'enseigner aux enfants le civisme, la loi morale, le respect aux autorités et à la parole donnée. Que peuvent enseigner cet hiver les institutrices dont on s'apprête à briser le contrat de travail, à saper la retraite — nous parlons de l'an dernier en prévoyant la suite —, retraite à laquelle elles sont obligées de contribuer par leurs versements légaux ?

Parce que nous sommes des femmes et que nous ne disposons pas du crayon de l'électeur pour les votations prochaines, il suffit d'un oui ou d'un non du monde masculin pour nous rayer des registres de la bonne foi et de la *loi* tout court. Nous attendons mieux de nos législateurs.

* * *

En Egypte vient d'être *abrogée* la loi qui interdisait à une institutrice mariée l'enseignement dans les écoles publiques. Une fois de plus, c'est de l'Orient que nous vient la lumière...
L. Cz.

QUESTIONNAIRE AUX INSTITUTRICES

1. Seriez-vous devenue institutrice si, lors de votre entrée à l'Ecole normale, cet article de loi sur le célibat forcé avait été en vigueur ?
2. Songez-vous à garder votre classe, si la loi vous le permet, quand vous vous marierez ?
3. Vous seriez-vous mariée si vous aviez dû démissionner ?
4. Votre mariage aurait-il été différé à cause de la démission obligatoire ?
Si oui, pourquoi ?
5. Etiez-vous déjà mariée quand vous avez été nommée au poste que vous occupez ?
6. Autres points intéressants.

Répondez immédiatement à L. Cornuz, institutrice, Vevey.

DANS LES SECTIONS

Orbe. — Il est rappelé aux instituteurs du district d'Orbe que la deuxième leçon de M. Jaton, professeur de gymnastique, est fixée à *samedi 21 novembre*, à 19 h. 30.

R. D.

ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE

En janvier dernier, une commission de quinze membres fut chargée par le Département de l'Instruction publique d'examiner un projet de loi et de règlement sur cette question si souvent et si vivement débattue depuis quelques années. Les opinions émises de toutes parts, ainsi que les expériences faites l'hiver dernier, constituaient, semble-t-il, des bases suffisantes pour adopter enfin, en toute connaissance de cause, une organisation nouvelle et un programme quelque peu différent de l'ancien.

La commission, présidée par M. Paul Perret, chef du Département, était composée de MM. les députés Bridel (directeur des écoles de Lausanne), Brochon, Chessex, Desplands, Freymond, Lavanchy, Mayr et Rochat, de MM. Jaccard, chef de service, Laurent et Pouly, inspecteurs, Hürlimann, directeur

des écoles de Vevey, Durnat et Guex, délégués de la S. P. V. Disons d'emblée que les représentants du corps enseignant reçurent au sein de la commission le plus aimable accueil et que les griefs ou les suggestions des maîtres furent examinés avec la plus sérieuse attention. Si tous nos vœux ne purent être réalisés, cela tient surtout aux circonstances, locales et autres, qui entravent encore le développement de l'enseignement postscolaire dans notre canton.

Le maintien de cet enseignement et son obligation pour tous les jeunes gens, Suisses et étrangers, ayant été soutenus avec vigueur et pertinence par les commissaires presque unanimes, voici les principales dispositions du projet qui sera soumis sous peu aux délibérations du Grand Conseil :

1. Les cours auront lieu, dans la règle, une fois par semaine.
2. Le nombre des heures, fixé à 45, pourra être porté à 54 par l'organisation de conférences ou cours spéciaux auxquels seront convoqués tout ou partie des élèves. — Nous savons que beaucoup de collègues auraient désiré voir ce minimum abaissé, mais, après une discussion approfondie, la commission s'est rendu compte que le programme des cours en eût été trop appauvri.
3. Les élèves peuvent être groupés d'après leurs connaissances, leurs occupations personnelles ou leur langue maternelle.
4. Suivant le milieu et les circonstances locales, le programme sera modifié en tenant compte des besoins professionnels des jeunes gens.
5. Le programme, entièrement révisé, comprendra les branches suivantes : histoire (de 1789 à nos jours), géographie économique, instruction civique et droit usuel, français, calcul et comptabilité, connaissances pratiques, dessin, gymnastique et chant. Une importance toute spéciale sera donnée à la formation civique du jeune homme.

On le voit, un sérieux effort a été fait pour doter nos cours d'une organisation plus souple, d'un programme directement pratique, à tendances professionnelles partout où cela sera possible et désirable. Nous pensons, d'autre part, que des cours de deux heures seulement eussent été accueillis avec plaisir par maîtres et élèves, mais il fallait choisir entre ce système qui aurait exigé deux séances par semaine ou le mode contraire. La suppression provisoire du deuxième cours hebdomadaire ayant donné toute satisfaction au public comme aux instituteurs, il nous a paru bien inopportun d'en favoriser le rétablissement par notre intransigeance sur un autre point. D'ailleurs, avec la collaboration plus active des autorités locales dans l'organisation des conférences et cours spéciaux, la tâche du corps enseignant pourrait être sensiblement facilitée.

Enfin, pour que les anciens cours complémentaires fassent vraiment peau neuve et portent désormais tous les fruits qu'on espère, il convenait de procéder à un nouveau baptême. Mais quel nom leur donner qui ne soit ni trop terne ni trop savant, et qui puisse acquérir, peut-être, une certaine popularité...? Après un échange de vues à ce sujet, le titre « Education civique » fut admis comme étant le mieux approprié à la nouvelle institution.

Il nous reste, en terminant, à remercier le Département de l'Instruction publique, tout spécialement M. le conseiller d'Etat Perret, de l'activité déployée pour trouver une heureuse solution au problème de l'enseignement postscolaire qui préoccupe depuis si longtemps les instituteurs. Ceux-ci, aujourd'hui comme autrefois, apporteront loyalement leur concours à l'œuvre éducative qui leur est proposée sous une forme plus attrayante. Souhaitons donc que,

si elles sont votées par le Grand Conseil, les nouvelles dispositions de la loi scolaire — chapitre de l'Education civique — produisent d'heureux résultats pour l'avenir de notre chère patrie vaudoise. *Les délégués de la S. P. V.*

TRAITEMENTS FIXES

Plusieurs collègues ont exprimé l'année dernière le désir que des communications soient faites dans le *Bulletin* pour renseigner en temps opportun les membres de la S. P. V. sur la situation et sur l'activité de la Fédération. Il nous paraît que cette idée est très juste et que le contact plus fréquent et plus direct qui s'établirait ainsi entre sociétés et organes de la Fédération ne peut que renforcer l'esprit de cohésion et de solidarité qui nous est absolument nécessaire. Tel est le but de ce premier article.

Disons tout d'abord que c'est par commodité que nous avons adopté, particulièrement dans la S. P. V., le titre ci-dessus ; pour être exact, il faut dire : « Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud ». Son comité, présidé par l'auteur de ces lignes, est formé actuellement de la manière suivante :

Mouron, H. (Société des magistrats,
fonctionnaires et employés de
l'Etat.

Pilet, Ch. (Offices publics).

Laurent, Ch. (Services publics).

Sulliger, L. (Police cantonale).

Baumgartner, H. (Cantonniers).

Borloz, Ami (S. P. V.).

Les membres du comité sont désignés par les sociétés elles-mêmes. Le président est élu par l'assemblée ordinaire des délégués (dans le courant du premier trimestre). Dans la S. P. V., les délégués sont appelés par le Comité central.

Pendant les mois qui ont précédé la dévaluation, la question des traitements ne semblait pas devoir mettre le comité dans l'embarras, pour la bonne raison que des changements ne peuvent survenir qu'au moment de la présentation et de l'étude du budget cantonal. Notre rôle se bornait donc momentanément à nous tenir au courant.

Mais la dévaluation est venue tout à coup modifier une situation qui s'annonçait satisfaisante. A ce sujet, nous ne pouvons que vous dire : le comité s'occupe activement de la situation nouvelle et il ne se laissera pas prendre au dépourvu si une aggravation s'annonçait.

A cet effet, il s'est adjoint, conformément à une décision de la dernière assemblée des délégués, une commission « d'étude et d'information ». Cette commission travaille depuis quelques mois et s'applique à recueillir la documentation qui doit servir de base à nos démarches. C'est ainsi que nous avons pu préparer à temps voulu, sur une question toute récente, la requête que nous publions ci-après, et par laquelle nous terminons pour aujourd'hui cette communication sommaire.

R. FAGUE, *président.*

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

ULTIME APPEL

Ce soir, à 20 h. 30, dans la salle de la *rue Dassier*, il y aura foule pour applaudir la revue de MM. Baeriswyl et Jacquet, jouée par un groupe de collègues. Par votre présence, vous récompenserez tous ceux qui ont donné un peu de leur talent et beaucoup de leur temps pour offrir au corps enseignant une soirée agréable.

Plus de soucis, plus de visages renfrognés : du rire et des chansons. Ne vaut-il pas la peine de se déranger ?
M. P.

NEUCHÂTEL

FONDS SCOLAIRE

Notre rédacteur en chef m'a communiqué une lettre qui lui a été adressée, en date du 9 novembre, par M. Zaugg, actuaire à Wabern. Cette lettre sera publiée prochainement, avec ma réponse qui nécessite certaines recherches que je n'ai pas eu le temps de faire cette semaine.

J'apprends que cette lettre a été lue dans l'assemblée générale de la section de La Chaux-de-Fonds, le 12 novembre, ce qui a fait renaître l'agitation, la méfiance et les calomnies à l'égard du Comité du Fonds et de l'expert. Ceux dont la confiance aurait pu être ébranlée par cette reprise d'armes peuvent se rassurer : il n'y a pas de quoi s'émouvoir. J'en ferai la preuve.

J.-Ed. M.

JURA

MAÎTRES SECONDAIRES DU JURA

L'assemblée de la Société des maîtres secondaires du Jura a eu lieu à Delémont, le 7 novembre. Elle a été très fréquentée, grâce à l'importance des tractanda. C'est qu'il s'agissait à nouveau du sujet qui préoccupe depuis si longtemps nos collègues de l'enseignement secondaire : la formation des maîtres. Il y eut une discussion très nourrie à propos de l'obligation pour les candidats jurassiens de faire la licence dans une université romande, obligation prônée par les uns, combattue par les autres. En tout cas, l'Ecole normale supérieure de Berne, section de l'Université, devrait être réorganisée et mieux adaptée aux besoins des Jurassiens. Aucune décision ne fut prise. Le problème de la formation de nos maîtres secondaires demeure en suspens et continuera d'être élucidé.

Le nouveau Comité est constitué comme suit pour une nouvelle période de quatre ans : M. H. Chappuis, Porrentruy, président ; M. J. Brielmann, Porrentruy, vice-président ; Mlle G. Terrier, Porrentruy, secrétaire ; M. M. Terrier, Porrentruy, caissier ; M. L. Müller, Bonfol, assesseur.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Malgré l'état précaire des finances cantonales, les autorités trouvent les ressources nécessaires pour continuer la belle tradition des cours de perfectionnement annuels. Celui de cette année aura lieu dans les différents districts du 23 au 28 novembre ; il est destiné au corps enseignant des Ecoles primaires et des écoles secondaires et durera deux jours par localité. Les congés nécessaires sont accordés officiellement à tous ceux qui voudront y assister. En voici le programme, avec l'indication des sujets et les noms des conférenciers :

1. Langue française, lecture et culture : M. le Dr Berlincourt, prof. à l'Ecole normale de Porrentruy.

2. Evolution du chant choral et scolaire, nouvelle orientation : M. Schluep, prof. à Bienne.

3. Dessin au tableau noir : M. Wüthrich, instituteur à Bienne.

4. L'enseignement du calcul au degré inférieur des Ecoles primaires : M. Fromageat, instituteur, à La Chaux s. Breuleux.

Félicitations aux autorités et aux organisateurs !

H. S.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

Avant de prendre une décision définitive concernant le rétablissement des examens des recrues, M. Minger, chef du Département militaire fédéral, entendra l'avis des instituteurs suisses. Le Lehrerverein mettra ce sujet à l'ordre du jour de son Lehrertag, en mai prochain. En Suisse romande, on en discutera probablement dans les sections.

En 1920, *l'Éducateur* avait déjà ouvert une enquête à leur propos et publia les résultats. Les réponses étaient diverses ; en général elles concluaient à l'inutilité de cette institution. L'opinion du corps enseignant a-t-elle changé ? Nous serions curieux de le savoir. Dans tous les cas, les colonnes de *l'Éducateur* sont ouvertes à chacun ; nous espérons que le débat sera vivant.

Au Congrès de la S. P. R., à Neuchâtel, en 1904, les examens de recrues furent l'objet d'une étude approfondie du collègue vaudois Gailloz, alors instituteur à Publoz (Puidoux). La discussion de ce rapport fut vive ; nous en avons le compte rendu dans une brochure publiée après le Congrès. Elle porta davantage sur des questions de procédés et d'organisation que sur l'institution elle-même, qui trouva à ce moment de chauds défenseurs.

Qu'on nous permette de puiser quelques renseignements dans le rapport Gailloz.

L'institution des examens de recrues remonte à plus de quatre-vingts ans en arrière ; elle est due à l'initiative des cantons. C'est Soleure qui, en 1854, fit subir le premier un petit examen sur la lecture, le calcul et l'écriture. Cet exemple fut suivi par Glaris, Argovie, Berne vers 1860, par Vaud en 1863, par Fribourg en 1864 et par Genève en 1868. D'autres cantons continuèrent, si bien qu'en 1874 ces examens existaient dans 14 cantons dont la population dépassait les 2/3 de celle de la Suisse.

La Constitution de 1874, ayant unifié l'armée et remis son organisation à la Confédération, ces examens devinrent tout naturellement affaire fédérale et furent étendus à tout le territoire suisse. Le but en était précis : c'était avant tout une institution militaire en vue de l'incorporation des jeunes gens dans les armes spéciales. Il était nécessaire, disait-on, de pouvoir se rendre compte si le degré de culture intellectuelle des recrues leur permettait d'être de futurs bons artilleurs, cavaliers ou soldats du génie.

L'adoption de l'article 27 *bis* dans la Constitution fédérale, introduisant le subventionnement des écoles primaires par la Confédération, donna un but nouveau à ces examens : celui de contrôler l'usage fait par les cantons de la manne fédérale.

Le Règlement de 1874 sur la matière, complété par l'ordonnance fédérale de 1903, unifia la façon de procéder et, ainsi organisés, ils se passèrent chaque année, dans les huit arrondissements de recrutement, sous la conduite d'experts pédagogiques fédéraux, et cela jusqu'en 1914.

Régulièrement, les résultats furent publiés par le Bureau fédéral de statistique, des conclusions tirées quant aux bonnes et aux mauvaises notes obtenues et des comparaisons entre cantons établies : chaque canton avait un rang, et ce rang à atteindre influença profondément les méthodes pédagogiques, tant il paraissait aux cantons que ce rang était chose essentielle. La mémorisation

prit une place trop importante dans l'enseignement, et les Cours complémentaires n'eurent d'autre but qu'une préparation intensive aux examens de recrues. Les statistiques paraissaient chaque année, mettant sur le pavois tel canton, clouant au pilori tel autre. Renchérissant, les cantons, à leur tour, établissaient des comparaisons entre districts, entre cercles, entre communes, sans penser à ce que ces comparaisons avaient de fallacieux et d'injuste. D'injuste pour les communes, à tout le moins, puisqu'étaient mis sur le même pied élèves primaires, élèves secondaires, étudiants ; puisque telle recrue était attribuée à telle commune, alors qu'elle n'y avait séjourné que les derniers temps de sa scolarité, influençant ainsi, en bien ou en mal, les résultats, suivant que l'on avait affaire à un bon élève ou à un cancre. Les communes étaient ainsi jugées sans appel, et avec elles leur personnel enseignant.

On se souvient sans doute encore, dans le canton de Vaud, du bruit et de l'affolement causés par les résultats de 1896 qui classaient ce canton au 17^e rang. Ce fut un beau tollé. Tout le monde s'émut : la Société d'utilité publique, la Société évangélique d'éducation, les instituteurs aussi, naturellement, les premiers intéressés, puisqu'on ne manqua pas de parler de leur responsabilité en l'occurrence. Enquête, rapports, études affluèrent. Le Conseil d'Etat, entraîné par l'opinion publique, étudia le mal et proposa au Grand Conseil une série de remèdes. Comme il importait avant tout de rendre au canton le prestige que ce 17^e rang lui avait fait perdre, on trouva pour panser cette blessure d'amour-propre la baume sédatif des « Cours caniculaires », cours se donnant quelques jours avant le recrutement, de 6 à 8 heures le matin, aux seules futures recrues de l'année. C'est bien à leur intention qu'on peut parler de bourrage de crâne, de gavage, de dressage...

Les affaires continuèrent à aller de ce train jusqu'au 1^{er} août 1914, où, en pleins examens, un ordre télégraphique arriva de Berne de suspendre les opérations, qui ne furent pas reprises. En 1929, une tentative fut faite pour rétablir cette institution dont on n'entendait plus parler ; mais par 104 voix contre 43, le Conseil national se prononça contre sa réintroduction ; le Conseil des Etats ratifia cette décision.

Cette suppression de ces examens a-t-elle eu une fâcheuse répercussion sur nos écoles ? Le niveau intellectuel de la jeunesse a-t-il, de ce fait, baissé et y a-t-il eu relâchement dans l'application des lois cantonales ? La question est posée, le débat est ouvert.

G. G.

LE NOUVEAU PLAN D'ÉTUDES BELGE (*Suite*) ¹

Il est réconfortant de constater que la démocratie belge, qui se préoccupe comme nous de former des personnalités, des êtres conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités et non pas des individus brimés dès leur plus jeune âge et dressés en vue de fins que nous réprouvons, demande aujourd'hui aux méthodes nouvelles les moyens nécessaires à atteindre ce but. C'est un beau succès pour la phalange des instituteurs et des pédagogues belges qui délibérément ont pris parti depuis longtemps pour l'éducation nouvelle. Si le regretté Decroly vivait encore, il aurait cette satisfaction rare de se dire qu'il a été prophète dans son pays. Adressons à ses disciples de chaleureuses félicitations pour l'esprit qui les anime et pour l'effort dans lequel ils ont persévéré.

Voir *Éducateur* Nos 39, 40 et 41.

La création récente de deux postes d'inspecteurs généraux de l'enseignement primaire en Belgique, l'un pour la partie flamande, l'autre pour la partie wallonne, a été une très heureuse décision de l'autorité supérieure. Les hommes qui ont revêtu ces charges avaient et ont encore pour mission de promouvoir le progrès dans les écoles belges. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que le plan d'études est en grande partie le résultat de leurs premiers efforts. Il y a lieu aussi de féliciter la Belgique d'avoir eu à la tête de son instruction publique un ministre à l'esprit clairvoyant. Le nom de M. Bovesse — qui dirige actuellement le ministère de la justice — restera attaché à cette œuvre importante, qui marquera dans les annales de l'instruction publique belge.

Sans doute, l'adoption de ce plan d'études, si elle consacre une nouvelle orientation des écoles belges, ne résout pas pour autant les mille et une difficultés de la tâche quotidienne. L'application de ces modes nouveaux de travail comporte des risques : il est encourageant de penser que l'on fait confiance aux instituteurs pour les surmonter et nous ne doutons pas du résultat. D'abord, parce que ce plan résulte de la collaboration, à toutes les échelles de la hiérarchie, de pédagogues et d'éducateurs décidés à œuvrer pour l'avenir de leur pays ; ensuite, parce que les outils nécessaires à l'application du nouveau plan d'études se forment actuellement. Pour ne parler que de ce que nous connaissons, citons les efforts de groupements d'instituteurs tels qu'ils se manifestent dans la revue « Pour l'école active », que dirigent MM. Porinot et Dubois, le travail de pédagogues belges qui désirent faciliter la tâche des collègues moins favorisés qu'eux, tels M. Verniers, qui a publié de très intéressants travaux sur l'enseignement de la géographie et de l'histoire, MM. Peers et N. Fromont, qui ont donné des notes intéressantes sur l'application du nouveau plan. Nous pensons aussi aux efforts parallèles qui sont réalisés dans les écoles libres de Belgique par un corps d'éducateurs animés eux aussi d'un désir de progrès, tels ceux de M. J. Melon, inspecteur principal de l'enseignement libre du Hainaut, dont les écrits pédagogiques révèlent un adepte fervent de l'école active.

Sans doute, un changement pareil provoquera-t-il maintes récriminations. Dans les pays où la liberté de parole existe encore, on ne se fait pas faute — souvent sans aménité et sans objectivité — de critiquer tout ce qui heurte la routine, le conformisme, les petites habitudes tranquilles. Un examen attentif du nouveau plan d'études belge oblige cependant tout observateur objectif à reconnaître tous les bienfaits que l'enseignement élémentaire retirera de son intelligente application.

R. DOTTRENS.

RYTHMIQUE JAKES DALCROZE

En mai dernier, Jakes Dalcroze a donné une conférence au Conservatoire de Lausanne. Sujet : rythme et Rythmique. « Il s'exprime, lisons-nous dans la *Gazette*, dans une langue variée où la rigueur de l'expression n'exclut ni humour, ni émotion... On ne répète pas, on ne raconte pas Jakes-Dalcroze, on va l'écouter, et l'on s'étonne de ne pas trouver un auditoire compact pour entendre cette leçon d'idéal et y trouver une raison de croire à l'humanité et à la vie... »

» Cette méthode d'éducation n'a pas cessé de se développer, de s'élargir ; elle continue à aller de l'avant, car ses possibilités sont infinies : éducation

harmonieuse du corps et des réflexes corporels et moraux, éducation musicale ; point de départ de routes nombreuses et belles pour aboutir à un monde mieux équilibré où les êtres libres trouvent leur personnalité et le sens de la fraternité.

» L'on voudrait que cette voix, qu'on écoute si bien en dehors de nos frontières, trouve plus d'échos dans son propre pays et que l'on tente officiellement, chez nous, les essais d'enseignement de la méthode qu'on a fait ailleurs avec une pleine réussite... »

* * *

Que fait-on, en effet, en Suisse romande, pour propager cette méthode et la mettre à la portée des classes dites populaires ? Il y a une dizaine d'années, une dame professeur de musique en avait donné pendant tout un hiver une heure hebdomadaire à une classe de fillettes à Vevey. Sa maladie l'arrêta dans son œuvre et cet essai de vulgarisation ne fut pas renouvelé.

Nous serions heureux qu'on voulût bien nous communiquer, pour le *Bulletin*, les comptes rendus d'auditions de rythmique où travaillent des primaires, s'il en est...

A Genève, l'œuvre est lancée et nous lisons que « dans cette dernière séance, la plupart des élèves ont montré une compréhension intelligente des principes enseignés ».

* * *

La méthode Jaques-Dalcroze relève de la musique, et nos programmes primaires chargés ne peuvent se surcharger à l'infini de branches accessoires aussi intéressantes soient-elles. Des leçons particulières ou des cours sont bien onéreux pour de nombreuses bourses ; aussi, pour que notre monde enfantin en bénéficiât, il faudrait que fussent organisés des cours gratuits en dehors des heures d'école, ce qui est vraisemblablement du domaine de l'utopie. L. Cz.

L'ÉCOLE ET LA VIE

« ... Il semble que, de plus en plus, l'école s'éloigne de la vie, qu'elle consacre à des disciplines *inutiles* dans la vie pratique un temps précieux. Je ne parle ici que des élèves moyens, qui ne songent pas à continuer au delà du certificat d'études. Ne pourrait-on créer pour ceux-là des programmes déchargés de tout ce fatras ?... Le fatras, pour moi, ce sont toutes les leçons où l'on fait avant tout appel à la mémoire de l'enfant, où on le bourre de noms, de dates, où il doit s'atteler à la nomenclature de vertébrés, d'invertébrés, de protozoaires et d'autres encore, êtres vivants ou pierres mortes, qu'il oubliera sitôt appris... »

» Ces jeunes encyclopédies ambulantes que sont nos enfants de seize ans mettent l'orthographe plus mal que nous ne le faisons à leur âge et ne sont pas mieux renseignés que nous sur les hauts faits d'un César... La quantité a remplacé la qualité... »

» Sur un point seul, le progrès est évident, c'est celui des langues modernes... »
(*Feuille d'Avis de Lausanne*, 9 juin 1936.)

* * *

Qui prononce ce réquisitoire ? C'est une femme, probablement une maman, et l'école attaquée, vous avez compris que ce n'est pas la primaire, mais bien

la secondaire. Décidément la déflation des programmes est à l'ordre du jour : l'exploitation de la cervelle enfantine semble avoir atteint un degré qu'elle ne peut dépasser puisque les parents même risquent d'y puiser une méningite !

Quel sera le dada des lustres à venir ? L'orthographe et la grammaire française... Il fallait y penser !

L. Cz.

INFORMATIONS

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Un projet de loi vient d'être déposé sur le Bureau de la Chambre des députés, à Paris, qui, entre autres buts vise à interdire « d'orienter ou de laisser s'orienter aveuglément des adolescents vers des professions trop encombrées » et prévoit « l'institution dans les enseignements primaire, primaire supérieur, secondaire et supérieur, d'une sorte d'enseignement sur le choix des carrières et leurs débouchés ». C'est donc, une fois de plus, vers l'Ecole que l'on se tourne pour lui demander non seulement de préparer l'enfant à tenir dignement sa place dans la vie, mais aussi pour le guider vers une carrière offrant encore des possibilités de travail. Il ne saurait en être autrement ; l'Ecole ne trahira pas les espoirs qu'on aura mis en elle pour la réalisation de ce projet.

Journal des Instituteurs.

PRIME DE L'« ÉDUCATEUR »

Comme nous l'avons annoncé, M. Ad. Ferrière offre en prime, jusqu'à Nouvel-An, pour 1 fr. 20, au lieu de 3 fr. 50 (somme à virer à son compte de chèques postaux : Lausanne, IL 6129), son livre *L'école sur mesure, à la mesure du maître*. Voir notice dans le N° 41 de l'*Educateur*.

Moyennant l'envoi de 20 cent. de plus, M. Ferrière enverra aussi le texte de sa conférence du 1^{er} août 1931, faite au 1^{er} Congrès international de l'Enfance, à Paris : *L'activité centrée*.

PRATIQUE

LES FEUILLES MORTES

Exercices d'observation. Teintes d'automne ; changement de couleurs des feuilles. Chute des feuilles ; le vent les fait tourbillonner ; elles jonchent le sol. On peut les ramasser pour divers usages. Elles pourrissent.

Tous les arbres ne perdent pas leurs feuilles.

TEXTES :

Les feuilles mortes.

Le vent qui souffle dans les bois fait tournoyer les feuilles mortes. Les châtaigniers sont déjà dépouillés et dressent dans l'air leur noir squelette. Voici que tombent les feuilles des hêtres et des charmes. Les bouleaux et les trembles sont devenus des arbres d'or, et seul un grand chêne garde encore sa verte couronne. Les enfants vont ramasser les feuilles mortes, les feuilles qui maintenant, couvrent, par milliers, le sol de leurs petits cadavres desséchés.

Anatole FRANCE.

Tristesse d'automne.

Etaient-ce la même campagne, la même herbe, les mêmes arbres qu'au mois de mai ? Qu'étaient donc devenues la gaîté ensoleillée des feuilles et la poésie verte du gazon où flambaient les pissenlits, où saignaient les coquelicots,

où rayonnaient les marguerites, où frétilaient, comme au bout de fils invisibles, les fantasques papillons jaunes ? Et cette griserie de l'air chargé de vie, d'aromes, d'atomes féconds n'existaient plus.

Les avenues détrempées par les continuelles averses d'automne s'allongeaient couvertes d'un épais tapis de feuilles mortes sous la maigreur grelot-tante des peupliers presque nus. Les branches grêles tremblaient au vent, agitaient encore quelque feuillage prêt à s'égrener dans l'espace. Et sans cesse, tout au long du jour, comme une pluie incessante et triste à faire pleurer, ces dernières feuilles, toutes jaunes maintenant, pareilles à de larges sous d'or, se détachaient, tournoyaient, voltigeaient et tombaient. GUY DE MAUPASSANT.

Les feuilles qui tombent.

On entend un petit bruit sec : c'est une feuille qui se détache. Les feuilles ne voyagent pas toutes de la même manière. L'une s'envole comme un oiseau qui n'aurait qu'une aile et qu'une patte. Une autre se sauve comme un rat qui cherche son trou. D'autres ont de la peine à partir : il faut que le vent les tire par l'oreille.

J. RENARD.

Vocabulaire. — Principaux sens du mot feuille. — Famille du mot feuille. Feuillage ; suffixe *age*.

Grammaire. — Accord du verbe : *voici que tombent les feuilles ; où saignaient les coquelicots ; le vent les tire.*

Composition. — *Degré supérieur, 2^e année* : Feuillages d'automne. — Les bois en hiver. (Sensine, p. 251, Nos 54 et 55.)

Lecture. — La forêt en automne. — Les bois coupés en automne. (Dupraz et Bonjour, p. 248 et 249.)

Récitation. — *Degré intermédiaire* :

Vent d'automne.

Vent d'automne qui les emportes,
Sois pitoyable aux feuilles mortes,
Dont le vol de chauve-souris
Sans fin ni cesse recommence,
Avec des gestes de démence,
A zigzaguer dans le ciel gris.

Vent d'automne, vent qui te venges
De traîner l'aile dans les fanges
Des sentiers pourris,
Vent d'automne qui les emportes,
Emporte au moins les feuilles mortes
En haut, tout en haut du ciel gris.

J. RICHEPIN.

Degré supérieur : **La valse des feuilles.** (Dupraz et Bonjour, p. 472.)

Dessin. — Feuille de vigne-vierge. — Bordure de feuilles.

Chant mimé : Les Feuilles mortes : « Venez, mes sœurs... » (Recueil de Milles Bré et Collin.)

Récit. Pourquoi les arbres résineux gardent leurs feuilles en hiver. (*Comment raconter les histoires aux enfants*, 1^{re} série, p. 194, par Miss Sara Cone Bryant.)

C. G.

LES LIVRES

La Société romande des Lectures populaires publie les captivants récits d'une directrice de Foyer du soldat :

Aux Frontières, preuve du cran qu'a su montrer une jeune Zuricoise dans des circonstances difficiles et souvent périlleuses. (Fr. —.95).

Une médisance, par Edna Lyall, récit dramatique qui fait toucher du doigt où peut mener le plaisir des bavardages malveillants. (Fr. —.45)

Nous rappelons qu'on peut devenir membre de la société en payant une cotisation annuelle de fr. 2.— au minimum. En ajoutant fr. 3.— (prix de faveur), les membres de la Société reçoivent toutes les publications, soit 3 volumes de 160 pages, et 3 brochures de 64 pages, vendus au public 95 et 45 cent.

S'adresser, par simple carte postale, au bureau d'expédition Marterey 23, Lausanne.

La Pologne, par Raymond Matton. Fernand Nathan, éditeur. Un beau volume illustré de 37 magnifiques photographies, 24 fr. français.

L'auteur, qui fut six ans professeur à Varsovie, a voulu présenter un aperçu de ce pays dont la tragique histoire nous est familière. Il fait défiler les sites, puis les grands faits historiques. Enfin il parle de la Pologne actuelle, de ses possibilités. C'est un guide aimable et sûr.

Contes et légendes de Chine, par Gisèle Vallerey. Collection des contes et légendes de tous les pays. Fernand Nathan, Paris.

Mme Vallerey a choisi dans la *Tripitaka*, le célèbre recueil chinois d'axiomes moraux et de légendes bouddhiques, des contes colorés et vivants, où transparaît pleinement l'âme à la fois rusée, pieuse et naïve du monde asiatique. Des illustrations de bon goût, une présentation soignée, font de ce volume — comme de tous ceux de cette riche collection — une œuvre d'art, séduisante à souhait.

Méthode pour flûte douce, par D. Aeschimann, deuxième cahier. Edit. Fœtisch.

« Puisse ce cahier rendre un peu d'espoir à ceux qui, saturés et las de musique enregistrée et diffusée par des machines, caressent déjà un sain retour à l'activité musicale personnelle ! »

Almanach du Conteur vaudois 1937. Editions Pache-Varidel et Bron, Lausanne.

Ce fils authentique de notre pauvre *Conteur* défunt, vient de nous parvenir. Selon sa coutume, il apporte des bons mots, des histoires simples, émouvantes — ou cocasses — et du patois, de ce bon patois succulent comme un fruit juteux et malicieux comme Marc à Louis. Que tous l'achètent : c'est la voix de notre sol.

Almanach de la Croix-Rouge suisse vendu au bénéfice de cette institution qu'il est inutile de recommander. Textes intéressants, illustrations bien venues.

Renseignements
sur le
chauffage électrique

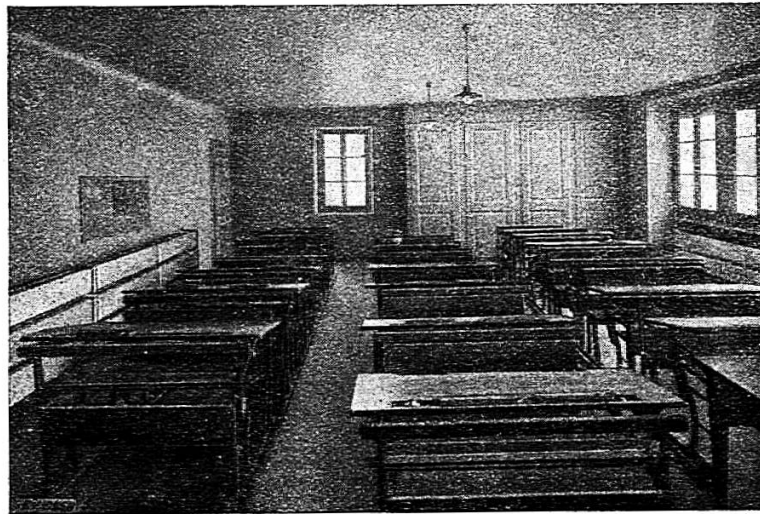
“ ELRADIA ”

auprès de notre
bureau technique

Berna S.A.

Dépt. appareils
électriques

Usine
de
St-Blaise
(Neuchâtel)
Tél. 75.323



**Chauffage
électrique
rationnel**

pour églises, collèges, salles de réunion,
applications industrielles.

Ciné

Photo

Pour vos prochaines séances de projections, commandez vos Clichés chez

SCHNELL le spécialiste

PLACE SAINT-FRANÇOIS, 6 au 1^{er} étage

LAUSANNE

Echange ou pension

Au printemps prochain nous aimerions placer notre fille de 16 ans dans bonne famille, et localité avec de bonnes écoles, et nous prendrions en échange ou pension garçon ou fille. S'adresser à famille **Hans Grogg-Kirchhofer**, instituteur, **Langenthal**. Tél. 60.769.

Prière à MM. les collègues de bien vouloir transmettre notre adresse aux intéressés !

J. A.



Flûtes douces ou flûtes à bec

Soprano do depuis fr. 5.—. Soprano do modèle spécial pour écoles dit «Bach» fr. 9.—. Alto fa, depuis fr. 18.—. Fourre en toile depuis fr. 1.—. Etuis bois depuis fr. 1.75. Méthode Aeschmann depuis fr. 1.50. Beau choix de musique. Envois à l'examen. Remise importante par quantité. Seul dépositaire des meilleures marques : Bach ; Goldklang ; Merz.

FÆTISCH FRÈRES S. A. Caroline, 5, Lausanne

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Chamoisage de peaux — Fabrication de **Fourrures**

Labor. zool. et Pelleterie, M. Layritz, Bienne 7, ch. d. Pins 15



Noël! Noël!

Grand choix de chœurs mixtes, d'hommes et d'enfants, édités par la commission inter-ecclésiastique romande de chant religieux.

S'adresser pour choix et commandes à M. L. Barblan, past. Lausanne, Bergières, 1.

**Une bonne annonce, répétée
suffisamment dans le journal
approprié,
sera toujours productive.**

Pour toutes vos annonces, adressez-vous
à Publicitas S.A., 13 rue Pichard, Lausanne
Téléphone 27.366

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur » :

ALBERT ROCHAT

'CULLY'

Comité de rédaction :

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin » :

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections :

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} M.-J. LONG, GENÈVE

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VIENNENT DE PARAÎTRE :

Jacques-Edouard CHABLE

L'ÉTRANGÈRE DE SABLONEUSE

Un volume in-16, broché Fr. 3.—

Réalité et fiction étroitement mêlées créent une ambiance particulière à ce roman où toute la vie passe, grave et gaie, passionnée, tragique et douloureuse.

George CLAUDE

AU FIL DES JOURS

Un volume in-16, broché Fr. 3.50

Rien d'artificiel dans ces pages où l'auteur avec sa sensibilité et sa compréhension féminines donne, en des accents directs, l'impression de la vie vraie, vécue, complète : livre courageux, humain et d'un bienfaisant optimisme.

RÉIMPRESSIONS IMPORTANTES :

Dr L. BOURGET

BEAUX DIMANCHES

Un volume in-8° illustré relié Fr. 5.50 broché Fr. 4.—

Edition définitive de cette véritable initiation à l'étude de la nature vivante : oiseaux, poissons, plantes ont été observés par l'auteur avec autant de patience que de sagacité au long des douze mois de l'année.

E. GAGLIARDI

HISTOIRE DE LA SUISSE

Un volume in-8°. relié Fr. 15.— broché Fr. 10.—

L'auteur fait ressortir de façon magistrale les relations de la Suisse avec l'étranger et l'influence des pays qui l'entourent sur son évolution ; ce commentaire philosophique de premier ordre complète l'œuvre de Dierauer.

A. VINET

ÉTUDES SUR BLAISE PASCAL

Edition augmentée de fragments inédits publiés avec une préface et des notes, par Pierre KOHLER

Un volume in-8°. Fr. 7.50

La préface aidera à mieux réaliser avec quel fonds de riche culture littéraire et quelle sympathie compréhensive, Vinet a saisi et rendu tant d'aspects de la vie et de la pensée de Pascal.